



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 13/12/2011
Date de réception : 14/12/2011
<small>POUR CERTIFICATION DE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE : - ACTE SINGÉ - COMPTE RENDU AFFICHÉ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DE CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ</small>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1326

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS. SECTEUR DE L'ARBOIS-
TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA PROTECTION ANIMALE.

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

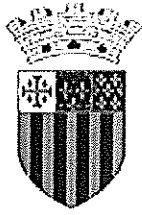
M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



04.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

aa

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Charlotte BENON

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS. SECTEUR DE L'ARBOIS-
TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA PROTECTION ANIMALE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le refuge de la SPA est installé dans le secteur de l'Arbois sur la commune d'Aix en Provence, au nord de la gare TGV. Il est mitoyen de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ce site étant concerné par les futurs aménagements de la ZAC de la Gare, il est nécessaire de déplacer ces deux équipements. L'aire d'accueil des gens du voyage est en cours de reconstruction sur un terrain situé légèrement plus au nord et réservé à cet effet au Plan d'Occupation des Sols. Adjacent au terrain assiette de cette aire, a été également prévue au document d'urbanisme, une emprise pour recevoir le transfert du refuge animalier précité.

Or le voisinage de ces deux équipements a été jugé insatisfaisant tant en termes d'image que sur le plan des difficultés de fonctionnement induites par cette proximité.

Une réflexion a été menée afin de résoudre de façon convenable cette problématique, notamment en délocalisant le refuge.

Une activité de même nature –refuge animalier- fonctionne actuellement sur un autre site maîtrisé par la Ville d'Aix en Provence et correspondant mieux aux contraintes de fonctionnement de ce type d'établissement. La Ville a donc souhaité mettre à profit l'existence d'un refuge animalier, sur un terrain dont elle est propriétaire, pour transférer sur ce même site, l'ensemble des équipements liés à la protection animale.

L'emplacement projeté pour ce transfert se situe également sur le plateau de l'Arbois à proximité de la gare TGV. Il s'agit d'un terrain d'environ 3 hectares, accessible depuis la RD65d (route de la Tour d'Arbois), à environ 1,5km au nord de la RD9 qui permet de rejoindre Vitrolles depuis Aix les Milles. Le site est relativement isolé car situé à environ 300m de l'habitation la plus proche et à environ 1,5km de la Tour d'Arbois.

Au Plan d'Occupation des Sols actuel, l'emplacement prévu pour le refuge se situe en zone A-ND2, il est matérialisé par l'emplacement réservé n°186 au bénéfice de la commune d'Aix en Provence pour la création d'un refuge pour la Société Protectrice des Animaux.

Le site projeté figure en zone A-ND1, zone de protection qui exclut ce type de projet. Il convient donc d'adapter le POS afin de permettre la réalisation de ce projet de transfert des équipements liés à la protection animale.

Un dossier de modification a été constitué proposant :

- la suppression de l'emplacement réservé 186 et de la réduction de la zone A-ND2 au profit de la zone A-ND1 sur le site prévu au POS actuel,
- l'inscription d'une zone A-ND2 en lieu et place de la zone A-ND1 sur le site projeté,
- l'adaptation du règlement pour permettre la prise en compte de ce type d'équipement.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 septembre 2011 au 14 octobre 2011.

Trois observations ont été formulées par le public sur le registre d'enquête. Deux observations portent respectivement sur la conformité du projet de construction (refuge et fourrière) à la législation en vigueur et sur le respect de la préservation du Vallon du Grand Torrent notamment en ce qui concerne la qualité des eaux. La troisième contribution traduit l'inquiétude de l'actuel salarié de la SPA pour son avenir.

En ce qui concerne les deux premières observations, on peut indiquer que les installations projetées ainsi que leur gestion seront conformes à la réglementation en vigueur. Quant aux problèmes, tout à fait compréhensibles soulevés par la dernière observation, ils seront traités dans le cadre de la Délégation de Services Publics

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport dans lequel figure ses conclusions qui font apparaître un avis favorable

Dans le cadre de la notification du dossier aux Personnes Publiques Associées, l'Agence Régionale de la Santé a demandé que soit modifié pour plus de clarté, l'article 4 du règlement – Desserte en réseaux relative à l'eau. Cette demande a été prise en compte.

Le dossier qu'il vous est proposé d'approuver a donc été modifié pour reprendre la rédaction demandée par l'ARS.

En conséquence le dossier de la modification du Plan d'Occupation des Sols - secteur de l'Arbois, transfert d'équipements liés à la protection animale - est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.123-13,

VU le POS approuvé le 31 octobre 1984, révisé et modifié,

VU l'arrêté municipal n° 823 du 08 juillet 2011 prescrivant l'enquête publique,

VU le dossier mis à l'enquête publique,

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable en date du 22 novembre 2011 émis par le commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification du POS, consultable à la Direction des Assemblées & des Commissions (Hôtel de Ville – 2ème étage).

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols relatif au secteur de l'Arbois

– Transfert d'équipements liés à la protection animale, qui comprend :

- la notice de présentation,
- le règlement zone A-ND
- le document graphique: planches A28, 32, 33 et B39.
- l'extrait de la liste des emplacements réservés,

et pour information l'étude environnementale.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-24 du Code de l'Urbanisme, des mesures de publicité et d'information édictées à l'article R.123-25 du même code (affichage en Mairie, insertion dans la presse, publication au recueil des actes administratifs),

DIT que le POS approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la Mairie d'Aix en Provence - Service Accueil, renseignements du POS de la Direction de l'Urbanisme, 12 rue Pierre et Marie Curie,

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Sous Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications
- après l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus

2011.1326 - MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS. SECTEUR DE L'ARBOIS-TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA PROTECTION ANIMALE.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 42
Abstentions	: 10
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER

Compte-rendu de la délibération affiché le 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

..2 acte(s) transmis le 14/12/2011

DIRECTION / SERVICE : ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

**OBJET DE L'ACTE: RELATIONS ET FLUX FINANCIERS ENTE LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DATE DE L'ACTE : 12/12/2011

N° DE L'ACTE: 2011.1301

DIRECTION / SERVICE : ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

**OBJET DE L'ACTE: MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.SECTEUR
DE L'ARBOIS-TRANSFERT D'EQUIPEMENTS LIES A LA PROTECTION ANIMALE +
ANNEXE**

DATE DE L'ACTE : 12/12/2011

N° DE L'ACTE: 2011.1326

DIRECTION / SERVICE : ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

**OBJET DE L'ACTE: MARSEILLE PROVENCE 2013 – ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION 2011 – ADOPTION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ANNUELLE**

DATE DE L'ACTE : 12/12/2011

N° DE L'ACTE: 2011.1297

**SOUS - PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

14 DEC. 2011

COURRIER ARRIVE